

CONSEIL COMMUNAL DU 15.09.2025



Rapport à l'attention de Madame la Bourgmestre, de Mesdames et Messieurs les Échevins et Conseillers Communaux.

Ville de Comines-Warneton

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 26.05.2025.

Il est proposé au Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 26.05.2025 tel qu'il a été rédigé par le Secrétaire.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 13.06.2025.

Il est proposé au Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 13.06.2025 tel qu'il a été rédigé par le Secrétaire.

3. Église Protestante de Comines-Warneton. Compte pour l'année 2024. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver les comptes de la Fabrique d'Église Protestante de Comines-Warneton pour l'exercice 2024 aux chiffres suivants :

	Montants initiaux	Montants corrigés
Recettes ordinaires	19.045,90 €	19.045,90 €
Recettes extraordinaires (excédent présumé)	12.125,75 €	12.125,75 €
Total des recettes	31.171,65 €	31.171,65 €
Dépenses ordinaires (chapitre I)	3.389,62 €	3.389,62 €
Dépenses ordinaires (chapitre II)	4.635,92 €	4.635,92 €
Dépenses extraordinaires	13.241,52 €	13.241,52 €
Total des dépenses	21.267,06 €	21.267,06 €
Balance générale recettes-dépenses	9.904,59 €	9.904,59 €

4. Église Protestante de Comines-Warneton. Modification budgétaire n°1 de l'exercice 2024. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver la modification budgétaire n°1 pour l'année 2024 de l'Église Protestante de Comines-Warneton aux chiffres suivants :

	Recettes	Dépenses	Solde
D'après le budget initial	23.940,00 €	23.940,00 €	0,00 €
Majoration ou diminution des crédits	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Nouveau résultat	23.940,00 €	23.940,00 €	0,00 €

5. Fabrique d'Église Saint-Éloi de Comines Ten-Brielen. Modification budgétaire n°1 pour l'année 2025. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver la modification budgétaire n°1 pour l'année 2025 de la Fabrique d'Église Saint-Éloi de Comines Ten-Brielen aux chiffres suivants :

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial 2025	17.290,66 €	17.290,66 €	0,00 €
Modification n°1/2025	3.178,08 €	3.178,08 €	0,00 €
Nouveau résultat	20.468,74 €	20.468,74 €	0,00 €

6. Fabrique d'Église Saint-Chrysole de Comines. Modification budgétaire n°1 pour l'année 2025. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver la modification budgétaire n°1 pour l'année 2025 de la Fabrique d'Église Saint-Chrysole de Comines aux chiffres suivants :

	Montant initial F.E.	Montant après MB1 2025
Recettes ordinaires	35.770,00 €	35.770,00 €
dont le supplément communal	0,00€	0,00€
Recettes extraordinaires (excédent présumé)	24.803,20 €	24.803,20 €
Total des recettes	60.573 ,20 €	60.573 ,20 €
Dépenses ordinaires (chapitre I)	10.880,00 €	21.880,00 €
Dépenses ordinaires (chapitre II)	30.320,00 €	30.320,00 €
Dépenses extraordinaires	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses	41.200,00€	52.200,00 €
Balance générale recettes-dépenses	+19.373,20 €	+8.373,20 €

7. Fabrique d'Église Notre-Dame de l'Assomption d'Houthem. Budget pour l'année 2026. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver le budget 2026 de la Fabrique d'Église Notre-Dame de l'Assomption d'Houthem aux chiffres suivants :

	Budget initial F.E.	Montant corrigé (après analyse de la tutelle)
Recettes ordinaires	10.293,00 €	10.293,00 €
(dont un supplément communal)	0,00 €	0,00 €
Recettes extraordinaires	44.103,30 €	18.996,35 €
(dont un excédent présumé)		
Total des recettes	54.396,30 €	29.289,35 €
Dépenses ordinaires (chapitre I)	5.190,00 €	5.180,00 €
Dépenses ordinaires (chapitre II)	49.206,30 €	24.109,35 €
Dépenses extraordinaires	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses	54.396,30 €	29.289,35 €
Balance générale recettes-dépenses	+ 0,00 €	+ 0,00 €

8. Fabrique d'Église Saint-Éloi de Comines Ten-Brielen. Budget pour l'année 2026. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver le budget 2026 de la Fabrique d'Église Saint-Éloi de Comines Ten-Brielen aux chiffres suivants :

	Budget initial F.E.	Montant corrigé (après analyse de l'Évêché)	Montant corrigé (après analyse de la tutelle)
Recettes ordinaires	6.719,96 €	14.768,02 €	12.539,66 €
(dont un supplément communal)	3.366,96 €	11.415,02 €	9.204,66 €
Recettes extraordinaires (dont un excédent présumé)	16.180,82 €	8.114,76 €	10.343,12 €
Total des recettes	22.900,78 €	22.882,78 €	22.882,78 €
Dépenses ordinaires (chapitre I)	6.080,00 €	6.080,00 €	6.080,00 €
Dépenses ordinaires (chapitre II)	16.820,78 €	16.802,78 €	16.802,78 €
Dépenses extraordinaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses	22.900,78 €	22.882,78 €	22.882,78 €
Balance générale recettes-dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €

9. Fabrique d'Église Saint-Chrysole de Comines. Budget pour l'année 2026. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver le budget 2026 de la Fabrique d'Église Saint-Chrysole de Comines aux chiffres suivants :

	Montant initial F.E.	Montant définitif (après analyse de la tutelle)
Recettes ordinaires	23.200,00 €	23.200,00 €
dont le supplément communal	0,00€	0,00€
Recettes extraordinaires (excédent présumé)	48.419,27 €	48.419,27 €
Total des recettes	71.619,27 €	71.619,27 €
Dépenses ordinaires (chapitre I)	10.660,00 €	10.660,00 €
Dépenses ordinaires (chapitre II)	23.460,00 €	23.460,00 €
Dépenses extraordinaires	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses	34.120,00 €	34.120,00 €
Balance générale recettes-dépenses	+37.499,27 €	+37.499,27 €

10. Fabrique d'Église Saints-Pierre-et-Paul de Warneton. Budget pour l'année 2026. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver le budget 2026 de la Fabrique d'Église Saints-Pierre-et-Paul de Warneton aux chiffres suivants :

	Montant initial F.E.	Montant corrigé (Après analyse de
--	---------------------------------	--

		<i>l'Évêché et de la tutelle)</i>
Recettes ordinaires	34.217,27 €	34.092,27 €
<i>(dont supplément communal)</i>	12.360,47 €	12.235,47 €
Recettes extraordinaires (excédent présumé)	6.496,10 €	6.496,10 €
Total des recettes	40.713,37 €	40.588,37 €
Dépenses ordinaires (chapitre I)	5.910,00 €	5.910,00 €
Dépenses ordinaires (chapitre II)	34.803,37 €	34.678,37 €
Dépenses extraordinaires	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses	40.713,37 €	40.588,37 €
Balance générale recettes-dépenses	0,00 €	0,00 €

11.Fabrique d'Église Saints-Pierre-et-Paul de Ploegsteert. Budget pour l'année 2026. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver le budget 2026 de la Fabrique d'Église Saints-Pierre-et-Paul de Ploegsteert aux chiffres suivants :

	<i>Montant initial F.E.</i>	<i>Montant corrigé (après analyse de l'Evêché & de la tutelle</i>
Recettes ordinaires	7.058,35 €	7.185,35 €
<i>(dont le supplément communal)</i>	3.074,35 €	3.201,35 €
Recettes extraordinaires <i>(dont excédent présumé)</i>	5.865,65 €	5.865,65 €
Total des recettes	12.924,00 €	13.051,00 €
Dépenses ordinaires (chapitre I)	6.020,00 €	6.020,00 €
Dépenses ordinaires (chapitre II)	6.904,00 €	7.031,00 €
Dépenses extraordinaires	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses	12.924,00 €	13.051,00 €

12.Fabrique d'Église Saint-André du Bizet. Budget pour l'année 2026. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver le budget 2026 de la Fabrique d'Église Saint-André du Bizet aux chiffres suivants :

	<i>Montant initial F.E.</i>	<i>Montant corrigé (après analyse de l'Evêché et de la tutelle)</i>
Recettes ordinaires	8.274,81€	8.303,81 €
<i>Dont supplément ordinaire</i>	7.124,81€	7.153,81€
Recettes extraordinaires (excédent présumé)	28.410,19€	28.410,19€
Total des recettes	36.685,00€	36.714,00 €
Dépenses ordinaires (chapitre I)	18.830,00€	18.830,00 €
Dépenses ordinaires (chapitre II)	17.855,00€	17.884,00 €

Dépenses extraordinaires	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses	36.685,00€	36.714,00 €
Balance générale recettes-dépenses	0,00 €	0,00 €

13.Finances communales. Comptes annuels de l'exercice 2024. Arrêté d'approbation de Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut du 23.06.2025. Communication.

Il est proposé au Conseil de prendre acte de l'arrêté d'approbation du 23.06.2025 de Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut relatif aux comptes annuels 2024 de la Ville (bilan, comptes budgétaires et de résultat et synthèse analytique) arrêtés par la présente assemblée en sa séance du 24.04.2025 (11^{ème} objet).

14.Finances communales. Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°1 de l'exercice 2025. Arrêté d'approbation de Monsieur le Gouverneur de Hainaut. Communication.

Il est proposé au Conseil de prendre acte de l'arrêté daté du 09.07.2025 de Monsieur le Gouverneur de la Province du Hainaut, parvenu le 16.07.2025 à l'Hôtel de Ville et portant les références O50004/54010/TG90/2025-006587, réformant les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°1 de l'exercice 2025 de la Ville de Comines-Warneron, adoptés par le Conseil Communal en sa séance du 24.04.2025 (13^{ème} objet).

L'autorité de tutelle a apporté les modifications suivantes en ce qui concerne les chiffres contenus dans cette modification budgétaire ordinaire et extraordinaire n°1 de l'exercice 2025 et a considéré que cette délibération du Conseil Communal :

Modifications des recettes du service ordinaire :	
040/371-01 : Additionnels au précompte immobilier	+ 116.511,83 €uros
040/372-01 : Additionnels à l'impôt des personnes physiques	- 43.926.29 €uros
Modifications des dépenses du service ordinaire :	
121/123-48 : Frais administratifs liés à la perception de l'IPP	-2.868,54 €uros

15.Finances communales. Avance du lot 2 du projet extraordinaire 20220055. Mandat 147 de 2025. Application de l'article 60 du Règlement Général de la Comptabilité Communale (R.G.C.C). Décision du Collège des Bourgmestre et Échevins du 23.06.2025 (64^{ème} objet c). Communication.

Il est proposé au Conseil de prendre acte de la délibération du Collège des Bourgmestre et Échevins du 23.06.2025 (64^{ème} objet c) de faire application, sous sa responsabilité, de l'article 60 du Règlement Général de la Comptabilité Communale et de charger par conséquent Madame Céline MAES, Directrice Financière, d'imputer les dépenses dans la comptabilité communale et de procéder au paiement du mandat de paiement n°147 de 2025.

16.Finances communales. Paiement des avances et états d'avancement sur un projet extraordinaire 20230063. Mandat 148 du Collège Échevinal du 10.06.2025. Application de l'article 60 du Règlement Général de la Comptabilité Communale (R.G.C.C). Décision du Collège des Bourgmestre et Échevins du 23.06.2025 (64^{ème} objet a). Communication.

Il est proposé au Conseil de prendre acte de la délibération du Collège des Bourgmestre et Échevins du 23.06.2025 (64^{ème} objet a) de faire application, sous sa responsabilité, de l'article 60 du Règlement Général de la Comptabilité Communale et de charger par conséquent Madame Céline MAES, Directrice Financière, d'imputer les dépenses dans la comptabilité communale et de procéder au paiement du mandat de paiement n°148 de 2025.

17.Finances communales. Paiement d'un état d'avancement sur un projet extraordinaire 20230063. Mandat 196 du Collège Échevinal du 07.07.2025. Application de l'article 60 du Règlement Général de la Comptabilité Communale (R.G.C.C). Décision du Collège des Bourgmestre et Échevins du 14.07.2025 (48^{ème} objet). Communication. Décision.

Il est proposé au Conseil de prendre acte de la délibération du Collège des Bourgmestre et Échevins du 14.07.2025 (48^{ème} objet) de faire application, sous sa responsabilité, de l'article 60 du Règlement Général de la Comptabilité Communale et de charger par conséquent Madame Céline MAES, Directrice Financière, d'imputer les dépenses dans la comptabilité communale et de procéder au paiement du mandat de paiement n°196 de 2025.

18.Redevances communales. Délibération du Conseil Communal du 24.04.2025 (14^{ème} objet) relative au règlement-redevances relatif à l'occupation du domaine public par les activités foraines et les activités ambulantes de gastronomie foraine sur les fêtes foraines publiques et sur le domaine public. Courier exécutoire de Monsieur le Gouverneur de la Province du Hainaut. Communication. Décision.

Il est proposé au Conseil de prendre acte du courrier du 04.07.2025, de référence 2025/007461 par lequel Monsieur le Gouverneur de la Province du Hainaut informe la Ville qu'il ne s'oppose pas à l'exécution de la délibération relative au règlement-redevances relatif à l'occupation du domaine public par les activités foraines et les activités ambulantes de gastronomie foraine sur les fêtes foraines publiques et sur le domaine public arrêtée par le Conseil Communal en sa séance du 24.04.2025 (14^{ème} objet) et que celle-ci est légale et ne lèse pas l'intérêt général.

19.Finances communales. Encaisse de la Directrice Financière. Situation de caisse au 31.03.2025. Communication.

Il est proposé au Conseil de prendre acte du procès-verbal de vérification de l'encaisse de la Directrice Financière arrêté au 31.03.2025 signé par Madame Céline MAES, Directrice Financière, et Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Échevine-vérificatrice.

Ledit procès-verbal précise que les montants portés en comptes sont appuyés par des pièces comptables justificatives et que les soldes des comptes particuliers de la classe 5 sont égaux aux soldes des derniers extraits des comptes financiers dont la Ville est titulaire ou de ses avoirs en espèces et mentionne également qu'il ne fait l'objet d'aucune remarque.

20.Finances communales. Encaisse de la Directrice Financière. Situation de caisse au 30.06.2025. Communication.

Il est proposé au Conseil de prendre acte du procès-verbal de vérification de l'encaisse de la Directrice Financière arrêté au 30.06.2025 signé par Madame Céline MAES, Directrice Financière, et Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Échevine-vérificatrice.

Ledit procès-verbal précise que les montants portés en comptes sont appuyés par des pièces comptables justificatives et que les soldes des comptes particuliers de la classe 5 sont égaux aux soldes des derniers extraits des comptes financiers dont la Ville est titulaire ou de ses avoirs en espèces et mentionne également qu'il ne fait l'objet d'aucune remarque.

21.Zone de secours. Dotation communale 2025. Délibération du 01.07.2025 du Conseil de la Zone de secours Wallonie Picarde fixant la clé de répartition pour l'exercice 2025. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver la délibération du 01.07.2025 du Conseil de la Zone de secours Wallonie Picarde fixant la clé de répartition pour l'exercice 2025, suivant les critères suivants :

- chiffre de la population : 70% ;
- risques : 15% ;
- temps d'intervention : 15%,

accord subordonné à l'abandon des procédures pour les exercices 2018 et suivants (à travers une convention en bonne et due forme).

22.A.S.B.L. « M.J.C. - Centre Culturel ». Bilans administratif, culturel et financier de l'année 2024. Budget pour 2025. Examen. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver l'affectation des subsides communaux octroyés en 2024 à l'A.S.B.L. M.J.C. - Centre Culturel, sur base des pièces comptables et justificatives présentées ;
- d'octroyer, pour l'exercice 2025, à l'A.S.B.L. M.J.C.-Centre Culturel, sur base des chiffres 2024 présentés, en exécution du contrat-programme en cours, des subventions communales ordinaires de 409.445,48 € et détaillées comme suit :
 - 67.039,78 € afin de couvrir les frais de fonctionnement du Centre Culturel ;
 - 342.405,70 € afin de couvrir les frais de traitements de son personnel ;
- d'imposer à l'A.S.B.L. M.J.C. - Centre Culturel » qu'elle affecte exclusivement ces subventions à la couverture des dépenses inhérentes à ses objets socioculturels ;
- d'exiger de l'A.S.B.L. précitée qu'elle justifie de l'utilisation de ces subventions 2025, au plus tard le 30 juin 2026, par la présentation détaillée de rapport d'activités, comptes et bilan des frais exposés.

23.Agence de Développement Local. Régie communale ordinaire. Arrêté du Gouverneur de la Province de Hainaut. Approbation des comptes pour l'exercice 2024. Communication.

Il est proposé au Conseil de prendre acte du courrier du 23.06.2025 de Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut approuvant les comptes de la Régie Communale ordinaire A.D.L. pour l'exercice 2024 adoptés par le Conseil Communal en sa séance du 24.04.2025 (16^{ème} objet).

24.Agence de Développement Local. Régie communale ordinaire A.D.L.. Proposition d'un budget prévisionnel pour l'exercice 2026. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver le projet de budget prévisionnel de la régie communale ordinaire A.D.L. pour l'exercice 2026 ;
- d'affecter une aide financière d'un montant de 67.488,00 € à la régie communale ordinaire A.D.L. pour l'exercice 2026, en sachant qu'en réalité, la Ville ne versera à la régie que la différence entre l'apport du montant réel de la subvention de la Région Wallonne pour l'année 2026 et les dépenses réelles de l'A.D.L. sur cette même année.

25.Patrimoine communal. Exploitation commerciale d'une surface Horeca et mise en valeur du Centre de la Brasserie. Bail commercial. Relance d'une procédure. Critères d'attribution et composition de la Commission de sélection. Fixation. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- de relancer une procédure relative à l'exploitation commerciale d'une surface Horeca et à la mise en valeur du Centre de la Brasserie ;
- de fixer, comme suit, les critères d'attribution :
 - loyer proposé -> 35 % ;
 - ouverture du site -> 35% ;
 - visite du musée (jours de visite et modalités pratiques) -> 20 % ;
 - production de bière artisanale sur site -> 10 % ;
- de fixer, comme suit, la composition de la Commission de sélection : les membres du Collège des Bourgmestre et Échevins.

26.Biens immobiliers. Occupation temporaire de parcelles de terrain dans le cadre de la construction d'une salle polyvalente Quai Verboeckhoven à Warneton. Promesse de convention d'indemnités locatives. Approbation. Levée d'option. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver la promesse de convention d'indemnités locatives signée le 04.07.2025 relative à l'occupation temporaire d'une bande de terrain d'une largeur totale de 5,86m sur une longueur de 8,44m dans la parcelle sise rue des Hauts Jardins à 7784 Warneton, cadastrée section C498T et de marquer son accord sur l'indemnisation suivante :
 - 148,38 € mensuels pour l'occupation d'une superficie de 49ca 46dm², à savoir 49,46m² x 3,00€/m²/mois, depuis le premier jour de l'occupation jusqu'au dernier jour de celle-ci, et ce au plus tard le 10 de chaque mois, étant entendu que tout mois entamé sera payé entièrement ;
- de lever l'option relative à cette occupation.

27.Biens immobiliers. Permis d'urbanisme n°7991. Cession gratuite par la S.R.L. B.C.I. de deux parcelles sises chemin de la Cerisaie à 7780 Comines. Acceptation. Délégation. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver les termes du projet d'acte transmis par l'Étude des Notaires associés LELEU & VANSTAEN, relatif à la cession à titre gratuit, pour cause d'utilité publique, par la S.R.L. B.C.I., dont le siège est établi Sint-Antoniusstraat, 22 à 8720 DENTERGEM, des parcelles situées Chemin de la Cerisaie à 7780 Comines et figurées sous les lots 11 et 12 du plan de mesurage dressé le 29.06.2021 par Madame Claudine VANGHELUWE, géomètre-expert à Comines, pour des contenances respectives de 20 57ca et 1a 64ca ;
- d'accepter cette cession à titre gratuit ;
- de donner délégation à Madame Alice LEEUWERCK et Monsieur Cédric VANYSACKER, respectivement Bourgmestre et Directeur Général - ou à leur remplaçant respectif - pour signer l'acte au nom de la Ville.

28.A.S.B.L. Maison du Tourisme de la Wallonie Picarde. Désignation de trois représentants de la Ville au Conseil d'Administration. Décision.

Il est proposé au Conseil de désigner 3 représentants de la Ville au sein du Conseil d'Administration de l'A.S.B.L. Maison du Tourisme de la Wallonie Picarde.

La qualité de Bourgmestre, d'Échevin ou de Conseiller Communal n'est pas requise, mais est recommandée.

29.Intercommunale IMIO. Assemblée générale ordinaire du 30.09.2025. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour. Décision.

Il est proposé au Conseil, dans le cadre de l'Assemblée générale ordinaire du 30.09.2025 de l'Intercommunale IMIO :

- d'approuver les points suivants figurant à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'Intercommunale IMIO du 30.09.2025 :
 - 1) Décharge aux administrateurs ;
 - 2) Démission d'office des administrateurs ;
 - 3) Renouvellement du Conseil d'Administration ;
- de charger les délégués de la Ville de se conformer à la volonté exprimée ce jour par le Conseil Communal ;
- de charger le Collège des Bourgmestre et Échevins de l'exécution de la présente décision.

30.Urbanisme. Demande de permis d'urbanisme n°8690 au nom de Monsieur et Madame GERMONPRE-DELLE VEDOVE. Construction d'une habitation, Rue de la Châtellenie à 7784 Warneton. Modification de la voirie. Arrêté ministériel du 27.05.2025. Communication. Décision du 10.02.2025 (12^{ème} objet). Retrait. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- de prendre acte de l'arrêté ministériel du 27.05.2025 déclarant le recours introduit comme recevable et considérant que la demande de modification de voirie est sans objet ;
- de retirer, pour le bon ordre du dossier, sa décision du 10.02.2025 (12^{ème} objet) portant sur la demande de modification de la voirie communale introduite dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme n°8690 émanant de Monsieur et Madame GERMONPRE-DELLE VEDOVE et relative à la construction d'une habitation, Rue de la Châtellenie à 7784 Warneton, cadastré 5ème division, section C n°381P, 381T.